

Plan managérial

Mise en place d'une formation « Les clefs du management du télétravail »

CTM – section spécialisée formation continue 24/11/ 2020

La situation épidémique conduit à **renforcer le télétravail**, pour freiner la circulation du virus COVID 19. Cette orientation a été confirmée en interministériel par la circulaire du 29 octobre 2020 de la ministre de la transformation et de la fonction publiques. Elle est également reprise par la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-573 du 17 septembre 2020 qui fixe l'organisation du travail pour la rentrée 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Cette nouvelle organisation de l'activité au sein des directions et des services de l'administration centrale nécessite à la fois l'implication des personnels encadrants dans la mise en œuvre du télétravail mais, également, un **appui en formation prioritairement pour les cadres de proximité**.

S'agissant de l'administration centrale, le service des ressources humaines en lien avec la délégation d'administration centrale à la formation continue a mis en place une **formation intitulée « les clefs du management du télétravail » destinée à l'ensemble des agents de l'administration centrale en situation d'encadrement**.

Les sessions ont été proposées à partir du 6 novembre 2020, en mode distanciel, sur la base de 2 modules de trois heures chacun, soit deux 1/2 journées avec une intersession. Cette formation a été conçue dans un équilibre entre apports méthodologiques et partages d'expériences.

Les objectifs de formation sont les suivant :

- Organiser le travail d'un collaborateur à distance ;
- Motiver et communiquer avec un télétravailleur ;
- Animer et fédérer une équipe comportant des personnels en télétravail et sur site ;
- Comprendre et prendre en charge les situations difficiles ;
- Identifier les bonnes pratiques.

Cette formation a très bien été accueillie et les 11 sessions ont rapidement été complètes. Trois nouvelles sessions sont programmées avant la fin de l'année. Nous aurons ainsi formé plus de 110 encadrants en deux mois. Cette formation sera de nouveau proposée en 2021

Pour ce qui concerne les services déconcentrés, les délégations régionales à la formation continue (DRFC) en D(R)AAF mettent en place une offre de formation similaire en lien avec les plate-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH).

A noter également le guide « télétravail et travail en présentiel » publié par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) est accessible avec le lien ci-dessous :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/201009_Teletravail_et_travail_en_presentiel.pdf